

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du LUNDI 21 JUIN 2021 à 18h30

Sous la Présidence de M. Christian PEYRON, Monsieur Le Maire.

Etaient présents : B.SANCHEZ – M-A ALTIER – P.MARSEILLES – J.BERNARD – J.LEBEGUE – F.BALBI – G.MARCHAND – A.MARCHAND – D.MAUCCI – T.SABATIER – S-LLORET – D.BLANC – J-F TRAMIER– V.VICENTE – P.CHARLES— Y.TRUC – N.AIME – C.ASTIER — D. CORNILLON – M.CASTELAS – B.ROMANINI – A.GARCIA

Procurations N.GILLET A J.BERNARD – M.LOPEZ A N.AIME

Absents excusés : B. RIGGIO– C.ROS

1/DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. PEYRON.

M. CHARLES Patrice se porte candidat. Il est élu à l'unanimité.

25 votes pour.

2/APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2021

Rapporteur : M. PEYRON.

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 10 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

23 votes pour.

1 abstention.

3/CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE LA COMMUNE ET LA CCRLP – CREATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET GARDERIE PERISCOLAIRE

Rapporteur : M. SANCHEZ.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le conventionnement avec la Communauté de Commune Rhône Lez Provence dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage unique pour la construction de l'Accueil de Loisirs et garderie périscolaire. Il autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

24 votes pour.

4/PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE DE GARDIEN BRIGADIER

Rapporteur : M. PEYRON.

Vote unanime pour la création d'un poste de gardien brigadier à temps complet (35/35) et la modification du tableau des effectifs en conséquence.

24 votes pour.

Arrivée de Mme GARCIA

5/PERSONNEL : CREATION DE POSTES POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DURANT LA PERIODE ESTIVALE 2021

Rapporteur : M. PEYRON.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la création de 6 emplois non permanents à temps complet au grade d'adjoint d'animation, pour la période du 6 Juillet au 23 Août 2021 rémunérés sur la base de l'indice 354 pour répondre aux besoins de l'Accueil de Loisirs Municipal.

25 votes pour.

6/DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET LOTISSEMENT

Rapporteur : M. PEYRON.

Vote unanime pour approuver la décision modificative N° 1/2021 du budget primitif du Lotissement.

25 votes pour.

7/DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. PEYRON.

Vote unanime pour approuver la décision modificative N° 1/2021 du budget principal de la commune.

25 votes pour.

8/DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. PEYRON.

Vote unanime pour approuver la décision modificative N° 1/2021 du budget assainissement.

25 votes pour.

9/ADMISSION EN NON VALEUR – CREANCE IRRECOUVRABLE AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. PEYRON.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur la créance de Mme XXXX pour un montant total de 1000,00 € (mille euros).

25 votes pour.

10/VALIDATION DU PROJET DE REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION ET DEMANDES DE FINANCEMENT

Rapporteur : M. PEYRON.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le projet de travaux de la station d'épuration. Il autorise le Maire à solliciter les aides financières auprès des organismes susceptibles de participer au financement de ce programme d'investissement.

25 votes pour.

11/CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT DE 350 000€ POUR LE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET LES TRAVAUX DE LA STATION D'EPURATION

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime du projet de contrat de prêt précité proposé par La Banque Postale. Cet emprunt fait l'objet d'une inscription budgétaire sur le budget primitif 2021 de l'assainissement. Le conseil municipal autorise le Maire à signer ce contrat de prêt et lui donne tous pouvoirs pour cette réalisation.

25 votes pour.

12/ACQUISITION IMMOBILIERE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION I N°251 APPARTENANT AUX CONSORTS MARCELLIN

Rapporteur : M. PEYRON.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité d'acquérir la parcelle section I n°251, située Rue Marin RAMIERE, moyennant un montant global de QUINZE MILLE EUROS (15 000 €) net vendeur.

25 votes pour.

13/MOTION DE SOUTIEN AU MAINTIEN DE LA MAISON DE RETRAITE DE SAINTE CECILE LES VIGNES

Rapporteur : Mme ALTIER.

Vote à l'unanimité de la motion de soutien au maintien de la Maison de retraite de Sainte Cécile Les Vignes.

25 votes pour.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrêté décidant attribution d'un bien communal à la location :

L'appartement 116 Chemin Jean Moulin est attribué à Madame XXXX depuis le 1er juin 2021 pour un loyer mensuel de 539€ - Arrêté n° 282/2021.

La séance est levée à 19h10.


Le Maire,
Christian PEYRON.

Fait à MONDRAGON, le 23 juin 2021

Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.

